



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la cinquante et unième session
(3-6 mars 2020)**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2020

Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la cinquante et unième session
(3-6 mars 2020)**



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . .	6
A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption	6
Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies	6
B. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	8
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-deuxième session	9
C. Décisions portées à l'attention du Conseil	13
51/101. Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles du développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable)	13
51/102. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	14
51/103. Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030	15
51/104. Coordination des programmes statistiques	16
51/105. L'avenir des statistiques économiques	16
51/106. Comptabilité nationale	18
51/107. Statistiques du commerce international et des entreprises	19
51/108. Statistiques des prix	20
51/109. Programme de comparaison internationale	21
51/110. Comptabilité environnementale et économique	21
51/111. Statistiques agricoles et rurales	23
51/112. Statistiques démographiques	24
51/113. Registres et statistiques de l'état civil	25
51/114. Statistiques sanitaires	26
51/115. Statistiques genrées	26
51/116. Statistiques sur les réfugiés	27
51/117. Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité	28
51/118. Développement des statistiques régionales	28

51/119.	Principes fondamentaux de la statistique officielle	29
51/120.	Gestion et modernisation des systèmes de statistique	30
51/121.	Statistiques des technologies de l'information et des communications	31
51/122.	Mégadonnées	32
51/123.	Intégration des données statistiques et géospatiales	32
51/124.	Données ouvertes	33
51/125.	Méthodes de travail de la Commission de statistique	34
51/126.	Journée mondiale de la statistique	35
51/127.	Programme de travail de la Division de statistique	35
51/128.	Questions soumises pour information	35
II.	Questions soumises pour examen et décision	37
A.	Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030.	37
B.	Coordination des programmes statistiques	37
C.	L'avenir des statistiques économiques	38
D.	Comptabilité nationale	38
E.	Statistiques du commerce international et des entreprises	38
F.	Statistiques des prix	38
G.	Programme de comparaison internationale	39
H.	Comptabilité environnementale et économique	39
I.	Statistiques agricoles et rurales	39
J.	Statistiques démographiques	39
K.	Registres et statistiques de l'état civil	39
L.	Statistiques sanitaires	40
M.	Statistiques genrées	40
N.	Statistiques sur les réfugiés	40
O.	Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité	40
P.	Développement des statistiques régionales	40
Q.	Principes fondamentaux de la statistique officielle	41
R.	Gestion et modernisation des systèmes de statistique	41
S.	Statistiques des technologies de l'information et des communications	41
T.	Mégadonnées	41
U.	Intégration des données statistiques et géospatiales	42
V.	Données ouvertes	42
W.	Méthodes de travail de la Commission de statistique	42
X.	Journée mondiale de la statistique	42

III.	Questions soumises pour information	43
IV.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique)	44
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-deuxième session de la Commission	45
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante et unième session	46
VII.	Organisation de la session	47
A.	Ouverture et durée de la session	47
B.	Participation	47
C.	Élection du Bureau	47
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	47
E.	Documentation	48

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies

Le Conseil économique et social,

Considérant qu'il importe de disposer d'informations statistiques fiables pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹,

Rappelant que, dans sa résolution 71/313 du 6 juillet 2017, l'Assemblée générale a recommandé instamment aux organisations internationales d'améliorer la communication et la coordination entre elles pour éviter les chevauchements, garantir la cohérence des données et alléger la charge que représente la communication de données pour les pays, et les a priés de publier les méthodes d'harmonisation des statistiques nationales qu'elles utilisent pour garantir la comparabilité des données et produire des estimations de façon transparente,

Rappelant également que, dans la même résolution, l'Assemblée générale a exhorté les États Membres, les fonds et programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que le Secrétariat, y compris les commissions régionales, à contribuer plus activement au renforcement des capacités dans les domaines de la statistique et de la collecte des données de façon organisée,

Rappelant en outre que, dans sa résolution 68/261 du 29 janvier 2014, l'Assemblée générale a entériné les Principes fondamentaux de la statistique officielle² et souligné que la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribuait à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays,

Constatant que le système statistique des Nations Unies a connu un développement considérable, traduisant la complexité croissante des phénomènes de développement dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies et démontrant qu'une information statistique solide et de qualité est une condition préalable indispensable à un développement mondial et durable,

Prenant note de la décision 50/103, dans laquelle la Commission de statistique a considéré qu'il était impératif d'améliorer la coordination et l'efficacité du système statistique des Nations Unies, de réduire la charge de travail que représente l'établissement de rapports et d'améliorer la place faite à la statistique officielle dans le système des Nations Unies, et a appuyé à cette fin les recommandations suivantes : a) renforcer immédiatement les mécanismes de coordination existants ; b) porter

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 68/261 de l'Assemblée générale.

ensuite la question de la coordination des activités statistiques à un niveau politique plus élevé, notamment devant le Conseil économique et social ; c) assurer la participation active de la communauté statistique, comme indiqué dans le document d'information établi par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon qu'il conviendra,

1. *Considère* que la coordination entre les programmes statistiques du système des Nations Unies doit être rationalisée et améliorée afin de contribuer davantage à la bonne capacité du système statistique des Nations Unies de produire des informations statistiques harmonisées et fiables permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030³, de réduire au minimum la charge de travail liée à la communication d'informations, de soutenir l'appropriation nationale et d'améliorer la coordination du renforcement des capacités ;

2. *Considère également* que la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies reste le principal organe de coordination des programmes statistiques du système des Nations Unies ;

3. *Prie* le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies de renforcer plus efficacement la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies, en s'inspirant des travaux de la Commission de statistique et en les appuyant ;

4. *Demande* à la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, qui assure le secrétariat du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, de concourir à l'action de coordination de la Commission de statistique ainsi qu'aux activités connexes du Comité, en envisageant de mener une série d'activités qui pourraient s'articuler aux éléments suivants :

Amélioration de la coordination fonctionnelle

a) Conduite d'activités bien coordonnées, y compris élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action pour le programme statistique des Nations Unies assortis d'objectifs et d'indicateurs de résultats permettant de suivre l'évolution de la gouvernance statistique des Nations Unies vers un système statistique des Nations Unies renforcé et efficace, qui seront examinés par la Commission statistique ;

b) Amélioration de la coordination dans le domaine de la collecte des données, en collaboration avec les organisations à tous les niveaux, afin d'éviter les doubles emplois dans ce domaine et de réduire ainsi la charge que représente la communication de données pour les États Membres ;

c) Modernisation des processus statistiques dans les organismes des Nations Unies ainsi que dans les États Membres qui en font la demande, à réaliser en améliorant l'efficacité de la collecte des données, en mettant en œuvre de nouvelles méthodes et en mettant l'accent sur l'effet des statistiques, sous la direction et la coordination des organismes nationaux de statistique, selon qu'il convient ;

d) Amélioration du dialogue avec la communauté statistique et les décideurs afin d'examiner la pertinence des demandes de données actuelles par rapport à l'évolution des besoins d'information, en vue de faciliter des services statistiques plus optimaux et ainsi de répondre aux besoins d'information ;

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

e) Amélioration de la coordination dans le domaine du renforcement des capacités (conformément au Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable), en particulier celui du renforcement des capacités des pays en développement, notamment en facilitant la coopération Sud-Sud ;

Amélioration de la coordination régionale et nationale

f) Soutien des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et des bureaux de pays au travail des structures de coordination régionale et nationale dans le domaine des statistiques, selon qu'il convient ;

Amélioration de la coordination dans des domaines thématiques

g) Amélioration du partage des connaissances et établissement de pratiques communes pour l'adoption de nouvelles sources de données grâce à l'organisation d'ateliers, à l'élaboration de matériel technique et à la création d'une base de connaissances ;

h) Mise en place de politiques et de normes pour assurer l'ouverture des données, avec une protection nécessaire des données sensibles, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle² ainsi qu'aux lois et règlements nationaux ;

i) Mise en œuvre du cadre des Nations Unies relatif à l'assurance de la qualité des statistiques par les membres du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, notamment par la réalisation ou la facilitation d'examens par les pairs des organismes des Nations Unies, sur demande ;

Amélioration de la coordination avec d'autres réseaux professionnels

j) Instauration et entretien d'une collaboration et d'une coopération entre le Comité et le Réseau géospatial des Nations Unies dans le domaine de l'intégration des données statistiques et géospatiales ;

k) Amélioration du partage des connaissances entre les membres du Comité dans le domaine de l'utilisation des informations géospatiales dans la collecte, le traitement et la diffusion des données ;

Amélioration de la coordination système/secrétariat

l) Amélioration de la communication grâce à la production et à la diffusion continues des documents du Comité et des déclarations communes pour les organes compétents du système des Nations Unies, y compris le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ;

5. *Décide* que toutes les activités qui pourraient découler de l'application de la présente résolution devraient être financées au moyen de contributions volontaires.

B. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

2. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-deuxième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session ;
- b) Décide que la cinquante-deuxième session de la Commission se tiendra à New York du 2 au 5 mars 2021 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission, établis comme suit :

Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur le programme de travail provisoire et le projet de calendrier des travaux

3. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Statistiques démographiques ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques des migrations internationales ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Statistiques de la culture ;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- d) Enquêtes auprès des ménages ;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

- e) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge.

Documentation

Rapport du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge

4. Statistiques économiques :

- a) Comptabilité nationale ;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

- b) Registres d'entreprises ;

Documentation

Rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises et du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

- c) Statistiques de l'énergie ;

Documentation

Rapport conjoint du Secrétaire général et du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

- d) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Statistiques des échanges numériques et du commerce électronique ;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

- f) Statistiques du tourisme ;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

- g) Statistiques des finances ;

Documentation

Rapport du Fonds monétaire international

- h) Programme de comparaison internationale ;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

- i) Statistiques du secteur informel ;

Documentation

Rapport de l'Organisation internationale du Travail

- j) L'avenir des statistiques économiques.

Documentation

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques

5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

- a) Comptabilité environnementale et économique ;

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique

- b) Statistiques des changements climatiques ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Statistiques relatives aux catastrophes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

6. Activités non classées par domaine :

- a) Coordination des programmes statistiques ;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique

Rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies

- b) Classifications statistiques internationales ;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts en classifications statistiques internationales

- c) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et métadonnées ;

Documentation

Rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques

- d) Présentation des données et métadonnées statistiques ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Renforcement des capacités statistiques ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Diffusion de statistiques par la Division de statistique ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable

- h) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- i) Cadres nationaux d'assurance de la qualité ;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité

- j) Intégration des données statistiques et géospatiales ;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales

- k) Mégadonnées ;

Documentation

Rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle

- l) Développement des statistiques régionales ;

Documentation

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

- m) Journée mondiale de la statistique.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- 7. Questions relatives aux programmes (Division de statistique).
- 8. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-troisième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

- 9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil.

51/101

Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles du développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable⁴ et s'est félicitée des travaux que le Groupe continue de réaliser pour réviser et améliorer le cadre mondial d'indicateurs afin d'assurer le suivi efficace des progrès dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁵ ;

b) S'est félicitée des progrès réalisés dans l'élaboration de méthodes et la mise à niveau de nombreux indicateurs de catégorie III en prévision de l'examen complet du cadre mondial d'indicateurs devant avoir lieu en 2020 ;

c) S'est félicitée de l'ouverture et de la transparence ayant caractérisé le travail mené en vue de l'examen complet de 2020 visant à améliorer le cadre d'indicateurs, sans alourdir la charge des pays, pour aider au suivi mondial du Programme 2030, y compris pour les principes directeurs du processus d'examen lui-même ;

d) A accepté et adopté les changements majeurs et les ajustements mineurs proposés dans l'examen complet de 2020, tout en prenant note des préoccupations relatives à certains indicateurs, a relevé que les travaux sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable étaient en cours, et a demandé au Groupe de poursuivre ses travaux annuels d'ajustement, de recherche et de méthodologie en vue d'améliorer le cadre mondial d'indicateurs, notamment en abordant des enjeux de politiques importantes, telles que le tourisme durable et les changements climatiques ;

e) A réaffirmé que l'application du cadre mondial d'indicateurs était un processus volontaire et dirigé par les pays et que des indicateurs alternatifs ou complémentaires pour les niveaux de suivi national et infranational seraient élaborés au niveau national sur la base des priorités, des réalités, des capacités et des situations nationales ;

f) A exprimé son soutien en faveur de la création d'un groupe de travail des Nations Unies chargé de retravailler et d'affiner la méthode de mesure du soutien au développement conformément au Programme 2030, s'est félicitée de l'inclusion dans le groupe de travail d'États membres, donateurs et bénéficiaires, représentant toutes les régions géographiques, et a demandé au groupe de travail de s'appuyer sur les travaux antérieurs menés dans ce domaine ;

g) A accueilli avec satisfaction le document de référence sur les interconnexions et la publication de la définition de structure des données pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui facilite l'automatisation de l'échange des données et améliore la validation et la diffusion des

⁴ E/CN.3/2020/2.

⁵ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

données, et a souligné l'importance du Système de comptabilité économique et environnementale pour le suivi des objectifs ;

h) S'est félicitée que la ventilation des données ait été choisie comme l'un des principaux domaines de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur pour 2020, et a convenu que ce dernier devrait élaborer des lignes directrices et renforcer les capacités en matière de données ventilées afin de mesurer les progrès réalisés en faveur des personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité ;

i) A encouragé la poursuite des travaux sur le renforcement de l'intégration des données géospatiales et statistiques afin de mieux suivre les progrès dans la réalisation du Programme 2030 par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'information géospatiale ;

j) A souligné la nécessité d'élaborer des lignes directrices méthodologiques pour renforcer les systèmes statistiques nationaux afin de leur permettre de produire les indicateurs requis, et a également mis en évidence la nécessité de continuer à renforcer la coopération entre les pays et les organismes responsables ;

k) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, tel qu'il figure dans la section VI de son rapport.

51/102

Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable⁶, et a pris note du projet de programme de travail de la Division de statistique en coopération avec les organismes des Nations Unies ;

b) S'est félicitée du travail accompli par la Division de statistique, en coopération avec les organismes des Nations Unies, pour assurer le suivi et l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030⁷, notamment le Rapport sur les objectifs de développement durable 2019 et la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, et a demandé que soit assurée la transparence des données mises à disposition ;

c) A prié la Division de statistique de continuer à assurer la coordination de l'élaboration du rapport annuel avec le système statistiques des Nations Unies ;

d) S'est félicitée des activités de renforcement des capacités menées par la Division de statistique et ses partenaires pour aider les États Membres à mettre à disposition des données sur les objectifs de développement durable, et a salué la coordination des activités au niveau national ;

e) A résolument appuyé l'initiative Data For Now visant à renforcer les capacités des pays à utiliser de nouvelles sources de données en vue d'obtenir des statistiques et des indicateurs davantage actualisés et ventilés, et a demandé que les efforts se concentrent sur les pays moins avancés ;

f) S'est félicitée de l'intensification de l'initiative visant à la création d'un système centralisé, avec l'adjonction de nouveaux pays et l'accroissement des

⁶ E/CN.3/2020/3.

⁷ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

capacités au niveau national, et a souligné la nécessité de mobiliser des fonds tout en assurant la coordination avec les efforts connexes ;

g) A pris note des identifiants communs de ressources internationalisés pour les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable et les séries statistiques connexes, et encouragé la diffusion des statistiques sous forme de données ouvertes liées ;

h) A souligné l'importance de la formation dans le domaine statistique, a salué l'action menée par le Réseau mondial d'établissements de formation statistique, et a prié ce dernier de poursuivre ses travaux et d'élargir encore sa composition ;

i) S'est félicitée du travail accompli par le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, a souligné qu'il était nécessaire de mettre en place un programme intégré et harmonisé d'enquêtes auprès des ménages dans les pays, notamment en intégrant de nouvelles sources de données et les données issues des enquêtes auprès des ménages, et a demandé au Groupe de travail intersecrétariats de se concentrer sur les priorités des pays, d'admettre des représentants des instituts nationaux de statistiques en son sein, de coordonner ses travaux avec les groupes connexes et d'élaborer des orientations en matière de solutions innovantes et de renforcement des capacités en vue de la transposition de ces approches dans les pays.

51/103

Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁸, et a salué le travail qui a été accompli ;

b) S'est félicitée des travaux que le Groupe de haut niveau et le Comité du programme du Forum mondial des Nations Unies sur les données de 2020 ont menés pour préparer la troisième édition du Forum mondial, qui doit se tenir à Berne en octobre 2020, et a demandé au Secrétariat de continuer à soutenir l'organisation du Forum, espace privilégié d'échange constructif entre les différentes communautés et les différents utilisateurs de données propice au lancement de solutions et de nouvelles initiatives et partenariats ;

c) A accueilli avec satisfaction la voie à suivre pour parvenir à rendre le système statistique des Nations Unies mieux coordonné et plus efficace, qui devrait également viser à réduire la charge que représente la communication de données pour les pays ;

d) S'est félicitée de la voie à suivre dans le domaine du financement en faveur des données et des statistiques et du projet de mécanisme de financement articulé autour de trois piliers (obtention de financements nationaux, amélioration de l'efficacité des ressources existantes grâce à une meilleure coordination et augmentation du montant total du financement), a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités statistiques et le financement des statistiques, et a salué les travaux menés par le Groupe de haut niveau, en coopération avec toutes les parties prenantes, dont le secteur privé et le Réseau de Berne sur les données de financement

⁸ E/CN.3/2020/4.

en vue du développement, qui travaille à mobiliser des engagements en faveur d'un accroissement et d'une amélioration des financements, devant être annoncés lors du Forum en octobre 2020 ;

e) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe de haut niveau et a prié ce dernier de lui faire rapport à sa cinquante-deuxième session sur le déroulement et les résultats de la troisième édition du Forum mondial des Nations Unies sur les données.

51/104

Coordination des programmes statistiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies sur la coordination au sein du système statistique des Nations Unies⁹, et a remercié le Comité du travail mené dans le domaine de la coordination depuis sa création en 2015 ;

b) A constaté que le rôle des unités statistiques dans le système des Nations Unies s'était considérablement élargi du fait des exigences en matière de données liées aux objectifs de développement durable ;

c) A réaffirmé qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination du système statistique des Nations Unies afin de renforcer la voix de la communauté statistique dans le dialogue avec les décideurs, de réduire la charge de travail que représente la communication des données et d'éliminer la disparité des données dans l'ensemble du système des Nations Unies, de mieux intégrer les activités de renforcement des capacités du système des Nations Unies au niveau des pays, de mettre au point conjointement des méthodes, en particulier pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et de moderniser le système statistique des Nations Unies ;

d) A souligné que les investissements dans un mécanisme de coordination efficace dans un système fortement décentralisé pourraient et devraient conduire à des gains d'efficacité à long terme ;

e) A rappelé sa décision antérieure de porter d'urgence à l'attention du Conseil économique et social la question d'une coordination efficace ;

f) A convenu que, à l'instar de la situation au niveau national, la Division de statistique, qui assure son secrétariat, avait une responsabilité particulière dans le soutien des efforts de coordination dans l'ensemble du système statistique des Nations Unies ;

g) A prié le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies de lui faire un point semestriel sur ses travaux.

51/105

L'avenir des statistiques économiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques¹⁰, et a confirmé que les travaux menés par

⁹ E/CN.3/2020/5.

¹⁰ E/CN.3/2020/7.

ce dernier avaient déjà un effet positif sur les méthodes de travail et la collaboration entre les groupes existants dans le cadre de l'enrichissement du système de statistiques économiques à l'appui du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹¹ de liens avec l'environnement et le bien-être ;

b) A salué l'action du Groupe, qui a engagé des consultations approfondies avec les groupes statistiques existants et avec les pays dans le cadre de séminaires régionaux sur l'avenir des statistiques économiques, sur les domaines de développement prioritaires recensés par les utilisateurs, sur l'existence de lacunes dans les domaines prioritaires et sur la gouvernance et les méthodes de travail actuelles des groupes statistiques ;

c) A demandé au Groupe d'examiner plus avant la nécessité d'un système de statistiques économiques réactif, exhaustif et harmonisé, englobant les comptes macroéconomiques, les registres statistiques des entreprises, les classifications internationales et les données détaillées issues des statistiques sur les ménages, les entreprises et le commerce ;

d) A convenu que le projet de programme de travail pour la deuxième et dernière année du Groupe s'articulerait autour de quatre axes : préciser dans des documents le fonctionnement du système actuel de groupes statistiques ainsi que l'état futur du système ; améliorer les liens entre les groupes statistiques par la création de réseaux ; inciter les groupes statistiques à renouveler leurs modes de fonctionnement en mettant l'accent sur l'expérimentation et le renforcement des capacités ; resserrer la collaboration avec un large éventail d'utilisateurs et d'autres partenaires potentiels afin de déterminer les priorités mondiales pour le système actualisé de statistiques économiques, notamment les enjeux liés à la mondialisation, à la numérisation, au bien-être et à la durabilité, au secteur informel et au capital humain ;

e) A soutenu l'action menée par le Groupe pour examiner les méthodes de travail des groupes statistiques existants à partir de principes communs, et a demandé à celui-ci de réfléchir à de nouvelles modalités de travail en vue d'améliorer les mécanismes de coordination et les interactions entre les groupes statistiques en matière de partage d'informations, d'établissement des priorités et d'évitement des lacunes ;

f) A demandé aux groupes statistiques existants de collaborer avec le Groupe en concourant à l'examen de la gouvernance et des méthodes de travail et à l'expérimentation de nouvelles méthodes de mise en réseau orientées vers l'action afin d'en explorer les avantages ;

g) A convenu de dissoudre les groupes statistiques qui ne sont plus actifs dans le domaine des statistiques économiques, tels qu'ils sont énumérés au paragraphe 30 du rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques, à savoir : l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances, le Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique, le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel et le Groupe de travail interorganisations sur les statistiques de la dette ;

h) A prié le Groupe d'inciter les groupes statistiques, au moyen d'un nombre limité de projets à court terme et à partir des besoins des pays développés et en développement, à expérimenter de nouvelles méthodes de travail et la mise en réseau

¹¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

des groupes statistiques en vue de soutenir l'actualisation du système de statistiques économiques ;

i) A encouragé la mise en œuvre dans les États Membres de nouvelles questions conceptuelles parvenues à maturité, sur la base de notes d'orientation détaillées, et s'est félicitée que plusieurs États Membres se soient déclarés intéressés à participer à l'expérimentation ;

j) S'est félicitée des nouvelles initiatives menées en matière de consultation, notamment l'organisation d'un forum mondial des Nations Unies sur les statistiques économiques, destinées à recueillir l'avis des utilisateurs sur l'actualisation du système de statistiques économiques et à examiner de nouvelles méthodes de travail permettant de renforcer la souplesse et la réactivité du système de statistiques économiques ;

k) A demandé que le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques lui présente un rapport final à sa cinquante-deuxième session en 2021.

51/106

Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale¹², a salué les activités menées par les membres du Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales et les pays pour faciliter l'application du Système de comptabilité nationale (SCN de 2008) et la production des statistiques connexes, et a approuvé les programmes de travail pour 2020 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ;

b) S'est félicitée de l'avancement des travaux consacrés au règlement des questions inscrites au programme de recherche dans les trois domaines prioritaires que sont la numérisation, la mondialisation ainsi que le bien-être et la durabilité, et s'est déclarée favorable à l'organisation d'une vaste consultation axée sur les utilisateurs, y compris le forum mondial des Nations Unies sur les statistiques économiques, au sujet de l'élaboration du SCN ;

c) A approuvé l'option de révision continue qui prévoit l'élaboration de notes d'orientation sur les nouvelles questions de recherche afin de permettre aux pays développés et en développement d'expérimenter l'application des nouvelles orientations avant une révision majeure du SCN, et a noté que plusieurs États Membres s'étaient déclarés intéressés à prendre part à l'expérimentation et à l'essai des prochaines notes d'orientation ;

d) A demandé au Groupe de travail de lui présenter, pour examen à sa cinquante-deuxième session en 2021, une feuille de route pour la révision du SCN en vue de son adoption en 2025, comprenant les ressources nécessaires et tenant compte de l'alignement nécessaire des cycles de révision des autres grands manuels statistiques et des normes de classification pertinentes aux fins de la cohérence entre les manuels et les normes de classification ;

e) A demandé au Groupe de travail de continuer à élaborer, sous la forme de manuels, de guides et de directives, des orientations pratiques sur des questions telles

¹² [E/CN.3/2020/8](#).

que le secteur informel et la finance islamique et de faciliter l'application du SCN de 2008 ;

f) S'est félicitée de la création par le Groupe de travail du sous-groupe sur la communication, qui est chargé d'élaborer une terminologie plus conviviale et mener un travail de communication sur le cycle de révision, le partage des résultats de recherche et le respect des recommandations du SCN ;

g) A considéré que le mode de mise à jour du SCN, présentée dans le rapport, était conforme aux recommandations du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques tendant à améliorer la souplesse et la réactivité du système de statistiques économiques ;

h) S'est déclarée préoccupée par le fait qu'un nombre relativement élevé d'États Membres ne satisfont toujours pas aux exigences minimales relatives à la portée et à la précision des données de la comptabilité nationale, et a prié instamment les pays ne se conformant pas suffisamment à ces exigences d'établir les données de base permettant de produire des comptes nationaux, tout en reconnaissant le rôle des organisations internationales et régionales dans le renforcement continu des capacités ;

i) A noté que, dans le domaine de la comptabilité nationale, l'utilisation du mécanisme d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) progressait, a estimé qu'en appliquant les protocoles SDMX, les pays verraient la transmission de leurs données facilitée et leur tâche de communication des informations aux organisations internationales allégée, et a prié le Groupe de travail de continuer à appuyer l'application de la norme SDMX.

51/107

Statistiques du commerce international et des entreprises

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport conjoint du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international¹³, et a salué les activités menées par le Comité et l'Équipe spéciale interinstitutions ;

b) S'est félicitée du projet de vision stratégique sur les statistiques relatives aux entreprises, et a encouragé le Comité à en poursuivre le développement et la promotion ;

c) A félicité le Comité du travail accompli pour coordonner les activités avec les groupes statistiques concernés, et l'a encouragé à continuer de rechercher la coopération d'autres groupes dans des domaines d'intérêt commun ;

d) A constaté les progrès réalisés par le Comité pour faire avancer les travaux dans ses domaines thématiques, et a demandé à celui-ci de compléter les lignes directrices relatives à l'application de ses recommandations ;

e) A souligné l'importance des répertoires statistiques des entreprises, lesquels constituent une infrastructure statistique essentielle pour favoriser la cohérence et l'homogénéité des statistiques et pour recueillir des données détaillées sur les entreprises et leur relation avec les chaînes de valeur mondiales, la mondialisation, la numérisation, l'environnement et le bien-être, et a noté qu'un

¹³ [E/CN.3/2020/9](#).

répertoire statistique des entreprises exhaustif devrait inclure les petites et moyennes entreprises et, dans la mesure du possible, le secteur informel ;

f) S'est félicitée du projet de programme de renforcement des capacités dans le domaine des registres statistiques des entreprises, et a demandé à la Division de statistique de lui faire rapport sur sa mise en œuvre à sa cinquante-deuxième session ;

g) S'est réjouie de la création d'une équipe spéciale chargée de la communication dans le domaine des statistiques relatives aux entreprises et au commerce ;

h) A pris note de l'avancement des travaux relatifs à la création d'un registre mondial des groupes d'entreprises, a encouragé la Division de statistique à faire avancer le projet en collaboration avec les instituts nationaux et internationaux, a reconnu les difficultés posées par la création d'un tel registre à partir des registres publics, et a proposé qu'un modèle, tel que le répertoire EuroGroups, soit envisagé pour concevoir le registre mondial des groupes d'entreprises à partir des données des pays ;

i) A convenu de la création d'un dépôt central de données pour les statistiques sur les entreprises et le commerce afin de les rendre plus accessibles aux utilisateurs et de permettre une connexion et un dialogue virtuels avec les utilisateurs ;

j) A pris note des activités menées par l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international et de la première version du manuel sur la mesure du commerce numérique¹⁴, et a souligné l'importance des statistiques du commerce international des services.

51/108

Statistiques des prix

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix¹⁵ ;

b) A approuvé le manuel intitulé *Consumer Price Index Manual : Concepts and Methods* devant servir de norme statistique internationale, et a demandé que le manuel soit disponible dès que possible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;

c) A noté que, pour respecter les Principes fondamentaux de la statistique officielle¹⁶, les auteurs de l'indice des prix à la consommation devaient être indépendants des utilisateurs de ces statistiques, par exemple les autorités monétaires ;

d) A considéré que, pour que le manuel garde sa pertinence et son actualité, il fallait adopter un cycle de mise à jour continu ;

e) S'est félicitée du mécanisme de coordination internationale utilisé pour l'élaboration du manuel actualisé grâce à la collaboration d'organisations internationales, de pays et d'experts, et a encouragé la pérennisation de ce mécanisme ;

¹⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du commerce et Fonds monétaire international (2020).

¹⁵ [E/CN.3/2020/10](#).

¹⁶ Résolution 68/261 de l'Assemblée générale.

f) A encouragé les pays à utiliser le manuel mis à jour pour établir leurs indices nationaux des prix à la consommation et à faire appel à de nouvelles sources de données et à de nouvelles techniques, telles que les données issues des lecteurs de codes-barres et les techniques d'extraction de données sur le Web, lors de l'établissement des indices ;

g) A reconnu son rôle dans l'amélioration de la qualité des indices des prix à la consommation nationaux et dans l'amélioration de leur comparabilité internationale.

51/109

Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale¹⁷, et a félicité les parties prenantes du Programme de comparaison internationale d'avoir mené à bien le cycle 2017 ;

b) A pris note de la publication imminente des résultats du cycle 2017 et des projets visant à communiquer les résultats aux décideurs au niveau national et à encourager l'utilisation de ces résultats dans les travaux d'analyse socioéconomique et les programmes relatifs au développement ;

c) A demandé aux parties prenantes du Programme de veiller à ce que les activités prévues dans le cadre du cycle 2020 soient menées dans les délais voulus ;

d) A rappelé que les organismes nationaux, régionaux et mondiaux devaient intégrer le Programme à leurs programmes de travail statistiques ordinaires et assurer la pérennité du Programme ;

e) A exhorté les systèmes statistiques nationaux et les partenaires de développement internationaux à mettre à disposition des ressources pour le cycle 2020 et les cycles futurs du Programme.

51/110

Comptabilité environnementale et économique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique¹⁸, a salué le travail accompli jusqu'à présent pour intégrer le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) comme cadre statistique à l'appui de diverses initiatives, notamment les objectifs de développement durable, les changements climatiques, l'économie circulaire, le programme relatif aux océans, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et le tourisme durable, a salué l'utilisation actuelle du SCEE dans le cadre de la communication d'informations sur les objectifs de développement durable au niveau des pays, et s'est félicitée de l'intégration du SCEE dans les indicateurs 15.9.1 et 12.b.1 des objectifs de développement durable ;

b) A souligné que des statistiques environnementales de haute qualité pouvaient déboucher sur des comptes environnementaux de haute qualité ;

¹⁷ E/CN.3/2020/11.

¹⁸ E/CN.3/2020/12.

c) A souligné l'importance du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), qui fournit un cadre de mesure commun pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les indicateurs connexes qui sont actuellement en cours de négociation et devraient être adoptés à la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique ;

d) A félicité le Comité d'experts des progrès substantiels accomplis dans la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), a salué le caractère inclusif et transparent du travail de révision, a noté la forte demande et le vif intérêt exprimés par les communautés statistiques, scientifiques et politiques, a souligné qu'il était urgent de proposer une méthode normalisée de comptabilité des écosystèmes qui tienne compte de la révision et renforce le rôle des bureaux statistiques nationaux comme responsables des données, et a soutenu l'aspiration à élever la version révisée du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) au rang de Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes ;

e) A considéré qu'il importait de développer des supports en matière de compilation parallèlement à la révision des méthodes de comptabilité des écosystèmes pour en favoriser l'application, y compris des supports sur la modélisation biophysique, l'évaluation, la modélisation de scénarios et la comptabilité des océans, en vue de répondre aux demandes croissantes des pays ;

f) S'est déclarée favorable à la proposition d'envisager une révision du Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale, qui intègre les mises à jour de la version révisée du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), s'aligne sur la révision du Système de comptabilité nationale (SCN de 2008) et répond aux nouvelles demandes d'informations économiques et environnementales, et a salué la collaboration qui se poursuit entre le Comité d'experts, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, en particulier le sous-groupe sur le bien-être et la durabilité ;

g) S'est félicitée de la publication des définitions des structures de données mondiales de la norme d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour le SCEE, a demandé au Comité d'experts de diffuser les bases de données mondiales à partir du site Web consacré au SCEE en appliquant une démarche progressive qui minimise les doubles emplois entre organisations internationales et qui suit un processus totalement transparent, comprenant l'examen de la méthode, la communication avec les pays et le consentement avant la diffusion, et a encouragé le Comité d'experts à explorer les possibilités d'utiliser l'observation de la Terre en combinaison avec les données nationales pour mettre au point des comptes écosystémiques expérimentaux ;

h) S'est félicitée des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de mise en œuvre pour 2020, à savoir que 100 pays appliquent le Cadre central du SCEE et 50 pays mettent en œuvre les comptes écosystémiques expérimentaux du SCEE, et a noté l'importance de la collaboration régionale, des communautés de pratique, des ateliers d'apprentissage mixte, du soutien technique aux pays et d'une démarche progressive pour garantir que les objectifs de mise en œuvre soient atteints d'ici à la fin de 2020, tout en reconnaissant également que des lacunes régionales subsistent et en encourageant le Comité d'experts à accorder la priorité à la mise en œuvre en Afrique ;

i) A pris note de la contribution du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, financé par l'Union européenne, à la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) dans les pays partenaires, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique, et à l'élaboration de méthodes et de directives pratiques en matière de comptabilité des écosystèmes ;

j) A félicité la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'avoir élaboré les orientations techniques sur la comptabilité des océans pour le développement durable¹⁹, a relevé les progrès réalisés grâce la mise en œuvre de projets pilotes nationaux dans la région, et a constaté que les orientations techniques fournissaient une base solide pour l'intégration des comptes des océans dans le processus de révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) ;

k) A salué le travail que l'Organisation mondiale du tourisme a accompli jusqu'à présent pour élaborer un cadre statistique de mesure du tourisme durable, qui intègre le SCEE et les comptes satellites du tourisme, a constaté les progrès continus réalisés grâce aux projets pilotes nationaux, et a encouragé la finalisation du document dans un avenir proche.

51/111

Statistiques agricoles et rurales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales²⁰, et s'est félicitée de l'ensemble complet de mesures que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses partenaires ont mises en œuvre au cours des 10 dernières années pour améliorer la gouvernance interne, ainsi que la disponibilité et la qualité des statistiques alimentaires et agricoles dans le monde ;

b) A approuvé les grands principes de la stratégie proposée pour moderniser le travail de la FAO dans le domaine des statistiques, laquelle est alignée sur la feuille de route pour la modernisation du système statistique des Nations Unies et doit guider l'action que la FAO doit mener pour continuer d'améliorer les statistiques agricoles et rurales au cours des cinq prochaines années ;

c) A exprimé son soutien à la stratégie intégrée de la FAO pour le renforcement des capacités statistiques, qui s'articule autour de trois grands axes : i) l'assistance technique destinée à améliorer la capacité des pays à suivre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; ii) le financement et la mise en œuvre d'un programme intégré d'enquêtes agricoles dans le cadre de l'initiative « 50 x 2030 » ; iii) le plan d'action pour la deuxième phase (2020-2025) de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ;

d) A de nouveau appelé les partenaires et les pays en développement à accroître d'urgence les ressources allouées aux statistiques, afin d'améliorer la production et l'utilisation des données, en particulier pour les statistiques alimentaires et agricoles, et pour renforcer la coordination des activités de renforcement des capacités statistiques dans ce domaine ;

¹⁹ Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan (Nations Unies, 2019).

²⁰ [E/CN.3/2020/13](#).

e) A approuvé le mandat et le projet de plan de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales pour la période 2020-2023, dont les éléments sont décrits dans le rapport et doivent être affinés dans le cadre de consultations écrites et qui prévoient les activités suivantes : i) l'élaboration de cadres nationaux d'assurance de la qualité des données pour les statistiques agricoles ; ii) l'élaboration de méthodes et de normes devant régir l'utilisation des sources de données nouvelles ou complémentaires pour la production de statistiques alimentaires et agricoles aux niveaux national et international ; iii) la mise au point de méthodes novatrices de production de statistiques en temps réel au niveau des pays ; iv) la réalisation de recherches méthodologiques dans le domaine des statistiques sur la sécurité alimentaire pour en améliorer encore la pertinence et l'exactitude.

51/112

Statistiques démographiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et de la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales à des fins de comparaison au niveau international²¹ ;

b) A exhorté tous les États Membres à procéder à un recensement de la population et des logements ou à produire des statistiques portant sur de petites aires au moins une fois au cours du cycle 2015-2024 ;

c) A demandé la poursuite du renforcement des capacités au moyen d'activités régionales et sous-régionales visant à échanger les expériences et les enseignements tirés et à traiter les questions émergentes, telles que la population fonctionnelle ;

d) A demandé que soient définis des principes directeurs régissant l'emploi des données administratives pour la production de statistiques de recensement et autres statistiques pertinentes ;

e) A demandé à la Division de statistique d'établir et de diffuser une liste des pays indiquant les dates de recensement et la principale méthode de recensement employée afin de permettre une consultation directe entre États Membres ;

f) S'est félicitée du concours apporté aux activités de recensement par la Division de statistique et le Fonds des Nations Unies pour la population, et a demandé que ce soutien se poursuive tout au long du cycle de recensement de 2020 ;

g) A demandé que la méthode d'évaluation des surdénombrements et sous-dénombrements soit davantage détaillée, car ces questions touchent les recensements dans le monde entier ;

h) A souligné qu'il était nécessaire de renforcer la promotion du recensement de la population et du logement aux niveaux national et infranational afin d'assurer la pleine coopération de la population à recenser ;

i) A fait sienne la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales à des fins de comparaison statistique aux niveaux international et régional, qui est présentée dans le rapport, tout en soulignant que cette méthode avait vocation à compléter et non à remplacer les définitions nationales des zones urbaines et rurales ;

²¹ [E/CN.3/2020/14](#).

j) A demandé instamment que le rapport technique sur l'application de la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales soit publié dans les meilleurs délais ;

k) A prié la Division de statistique et les organisations parrainantes de poursuivre l'examen de l'application de la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales et de lui faire rapport à l'une de ses prochaines sessions ;

l) A demandé que le manuel sur la mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population soit mis à jour et qu'un nouveau chapitre soit consacré à la mesure du secteur informel.

51/113

Registres et statistiques de l'état civil

La Commission de statistique :

a) s'est félicitée du rapport sur le lancement du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique : une approche globale de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité²², et s'est déclarée favorable à l'adoption du Programme en tant qu'extension du cadre méthodologique existant pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ;

b) a exhorté les États Membres à mettre en œuvre à titre prioritaire le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique ;

c) a remercié l'équipe spéciale chargée du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique pour son travail ;

d) s'est félicitée de l'exécution en cours du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique en Afrique et a demandé que l'on envisage de l'étendre à d'autres pays que les pays pilotes actuels, en Afrique et dans d'autres régions ;

e) a souligné le rôle essentiel que jouent les organismes nationaux de statistique dans l'approche globale qui caractérise le Programme relatif à l'identité juridique ;

f) a réaffirmé qu'il importait de mener à bien la révision de 2015 des *Principes et recommandations des Nations Unies pour un système de statistiques de l'état civil*²³ en particulier du point de vue de la collecte d'informations sur le lieu de résidence, ce qui permettrait de recueillir davantage d'informations sur les migrations des populations ;

g) a demandé à l'équipe spéciale chargée du programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique d'élaborer des principes directeurs sur la gestion des informations sur les personnes conformément à la déontologie ;

h) a demandé à la Division des statistiques de poursuivre la diffusion actuelle des statistiques de l'état civil et d'étudier les possibilités de l'améliorer.

²² E/CN.3/2020/15.

²³ Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, première révision, (publication des Nations Unies, numéro de vente F.73.XVII.9), *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*, deuxième révision (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.01.XVII.10) et *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*, troisième révision (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.15.XVII.10).

51/114

Statistiques sanitaires

La Commission de statistique :

a) s'est félicitée du Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires et sur le renforcement des systèmes statistiques permettant de suivre les objectifs de développement durable liés à la santé, ainsi que du document de référence qui l'accompagne sur les travaux récents et actuels de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en matière de statistiques de la santé et de renforcement des systèmes statistiques pour le suivi des objectifs de développement durable liés à la santé²⁴ ;

b) s'est félicitée des travaux entrepris par l'OMS en vue de la modernisation et de la numérisation des classifications et des terminologies connexes, a pris note des obstacles que les États Membres doivent surmonter pour mettre en œuvre la onzième révision de la Classification internationale des maladies ; et a demandé à l'OMS de continuer à fournir un soutien aux pays en vue de le mettre en œuvre efficacement et de renforcer l'interopérabilité ;

c) a noté que de nombreux pays continuaient à rencontrer de grandes difficultés dans le suivi de la santé et des objectifs de développement durable liés à la santé et a salué l'engagement de l'OMS à renforcer leur capacité à améliorer les données sanitaires et les systèmes d'information sanitaire ;

d) a souligné l'importance de la coordination et des consultations entre les organismes nationaux de statistique, les ministères de la santé et les autorités nationales responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour renforcer les systèmes nationaux de statistiques de la santé qui permettent un suivi efficace des objectifs liés à la santé ;

e) A appelé l'OMS et toutes les parties prenantes concernées dans le domaine des statistiques de la santé, notamment la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine, à travailler ensemble en vue d'assurer une approche harmonisée et coordonnée du renforcement des capacités nationales, et notamment de fournir des données ventilées afin d'éclairer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme 2063²⁵.

51/115

Statistiques genrées

La Commission de statistique :

a) a accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général sur les statistiques genrées, et a remercié la Division de statistique et les membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), les commissions régionales et d'autres partenaires clés, du travail qu'ils ont entrepris pour améliorer les données genrées²⁶ ;

²⁴ [E/CN.3/2020/16](#).

²⁵ Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.

²⁶ [E/CN.3/2020/17](#).

b) a demandé qu'une démarche prenant en compte les questions de genre soit adoptée et intégrée dans tous les points de l'ordre du jour de la Commission, comme c'est par exemple le cas à la Conférence statistique des Amériques ;

c) a repris à son compte les travaux de la Division de statistique et du Groupe d'experts dans les méthodes novatrices et efficaces de collecter des statistiques du budget-temps, a approuvé le mandat du groupe et l'a félicité des progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre conceptuel visant à moderniser les enquêtes sur le budget-temps ;

d) a souligné la nécessité de renforcer les capacités et de fournir une assistance technique et financière aux organismes nationaux de statistique en ce qui concerne la statistique du budget-temps et de définir et de suivre des politiques relatives au travail non rémunéré, à la production non marchande, au bien-être et à l'égalité des genres, conformément aux objectifs de développement durable.

e) a soutenu la mise à jour du *Guide des statistiques du budget-temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré*²⁷ tenant compte des orientations pertinentes élaborées au niveau régional et a noté la pertinence du Guide pour les travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ; a pris note du grand intérêt qu'ont manifesté les pays pour ce qui est d'utiliser les méthodes proposées et de contribuer à leur finalisation ; et a demandé la traduction de la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps 2016, dans toutes les langues officielles de l'Organisation ;

f) a accueilli avec satisfaction le nouveau format en ligne du rapport « Les femmes dans le monde, 2020 – Des chiffres et des idées », et s'est félicité des innovations qu'il contient, y compris les brefs récits sur les femmes et les cartes qui les illustrent, a demandé à y inscrire une évaluation de la situation des filles, a pris note de l'intérêt exprimé par de nombreux pays souhaitant contribuer à la publication, a salué l'approche collaborative et ouverte aux pays et aux entités régionales et internationales, et a salué le rôle de coordination que tient au niveau mondial la Division de la statistique, grâce à laquelle les progrès de l'égalité des sexes peuvent être évalués de manière inclusive sur la base de données factuelles ;

g) a accueilli favorablement et soutenu les activités à mener à titre prioritaire par la Division de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées dans le cadre du Programme mondial de statistiques genrées, y compris les travaux en cours sur l'utilisation des données administratives pour combler les lacunes en matière de données genrées, a demandé au Groupe de poursuivre ses travaux méthodologiques sur la mesure de l'égalité des genres suivant une démarche qui prenne en compte l'ensemble du cycle de vie et les inégalités intersectionnelles, et a salué l'organisation, en collaboration avec l'Office fédéral suisse de la statistique, du huitième Forum mondial sur les statistiques genrées, dans le sillage de l'initiative « Road to Bern » et en préparation du troisième Forum mondial des Nations Unies sur les données,

51/116 Statistiques sur les réfugiés

La Commission de statistique :

a) s'est félicité du rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés²⁸, a salué le travail que celui-ci a fait pour renforcer les statistiques sur

²⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.XVII.7.

²⁸ E/CN.3/2020/18.

les déplacements forcés, a approuvé les recommandations internationales relatives aux statistiques sur les personnes déplacées et a noté que la traduction de celles-ci dans toutes les langues officielles de l'Organisation serait nécessaire à leur application ;

b) s'est félicité de l'avancement des travaux sur le manuel des statisticiens, recueil de meilleures pratiques, et a noté que des travaux techniques supplémentaires et des orientations concises et pratiques, prenant en compte les questions de genre, seront nécessaires à sa mise en œuvre ;

c) a approuvé le mandat du Groupe d'experts, a convenu de la poursuite de ses activités jusqu'en 2025 et lui a demandé de lui faire rapport dans trois à cinq ans ;

d) A souligné qu'il convenait de renforcer les capacités statistiques afin d'aider les États Membres à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur les réfugiés et les personnes déplacées et, à cet égard, a invité les organisations internationales et régionales à offrir leur concours à ces États Membres, quand ils en faisaient la demande.

51/117

Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité

La Commission de statistique :

a) a salué le rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance et a félicité le groupe des progrès qu'il avait accomplis s'agissant de fournir des orientations sur ces statistiques²⁹ ;

b) a approuvé le manuel relatif aux statistiques sur la gouvernance à l'usage des États membres, qui pourront s'en servir comme guide pratique pour la compilation et la diffusion desdites statistiques, et pris acte du fait que le manuel encourage le suivi et la réalisation de l'objectif 16 du développement durable ;

c) a soutenu la reconduction du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance et la poursuite de ses activités dans le cadre du mandat révisé proposé, tout en lui demandant d'approfondir encore la conceptualisation des statistiques sur la gouvernance, d'améliorer encore la méthodologie et la normalisation, d'ajouter des expériences pratiques faites notamment en Afrique, d'examiner l'utilisation des données administratives et d'élaborer une stratégie pour le développement des capacités dans ce domaine statistique ;

d) a demandé que la composition du Groupe de Praia soit étoffée de manière stratégique, tout en prenant acte de l'intérêt de certains pays à y adhérer ;

e) a demandé au Groupe de Praia de lui faire rapport à sa cinquante-deuxième session, en 2021.

51/118

Développement des statistiques régionales

La Commission de statistique :

a) a accueilli avec satisfaction le rapport complet de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la coopération au service du

²⁹ [E/CN.3/2020/19](#).

développement des statistiques régionales³⁰ et a vivement salué l'important travail de collaboration entrepris par les pays et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier la Communauté des Caraïbes, et par les entités des Nations Unies pour faire progresser le développement statistique dans la région, qui ont notamment mis à disposition des ressources en langue anglaise et collaboré au sein du réseau de transfert de connaissances de la Conférence statistique des Amériques ;

b) s'est félicité des changements apportés au mécanisme des groupes de travail de la Conférence statistique des Amériques, l'objectif étant d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ces groupes, et a salué le renouvellement et l'amélioration de la représentation géographique au Comité exécutif de la Conférence ;

c) s'est félicité de la coordination qui a lieu au sein du système régional des Nations Unies, sous l'égide de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et grâce à laquelle a vu le jour la plateforme Internet « Sustainable Development Goal Gateway » pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et a reconnu que celle-ci était un outil essentiel pour aider les pays à mettre en œuvre et à suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030³¹ ;

d) a noté avec satisfaction les possibilités d'échange d'expériences interrégionales qui sont apparues et a encouragé toutes les parties prenantes, y compris les commissions régionales, à tirer parti de leurs atouts respectifs afin de renforcer les capacités statistiques et géospatiales en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans le monde entier ;

e) a pris note de la déclaration sur l'intégration de l'information géospatiale et statistique entre la Conférence statistique des Amériques et le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, adoptée par la Conférence statistique des Amériques à sa dixième séance ;

f) a fait sien l'appel exprimé dans la déclaration à établir des mécanismes nationaux de gouvernance destinés à faciliter le travail conjoint des organismes nationaux de statistique, des systèmes statistiques nationaux et des institutions cartographiques nationales, l'objectif étant de consolider les infrastructures nationales de données géospatiales.

51/119

Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

a) a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle³² et s'est félicité du travail accompli par le Groupe ;

b) a accueilli avec satisfaction le travail consacré par le Groupe à l'élaboration de deux chapitres supplémentaires pour le guide d'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle, ces chapitres concernant essentiellement le cadre d'observation et de maturité pour la mise en œuvre des Principes, et des orientations pour l'application des Principes fondamentaux lorsque les statistiques officielles sont produites à l'aide de nouvelles sources de données³³ ;

³⁰ E/CN.3/2020/20.

³¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³² E/CN.3/2020/21.

³³ Résolution 68/261 de l'Assemblée générale.

c) a approuvé le modèle de maturité, outil de diagnostic destiné à aider les organismes nationaux de statistiques et les systèmes statistiques nationaux à cerner les mesures propres à améliorer la conformité aux Principes fondamentaux, et a accueilli favorablement les recommandations pratiques et les exemples de pays inclus dans les orientations et dans la mise en correspondance des Principes avec des sources de données non traditionnelles, ressources utiles dans ce nouveau domaine des données et des statistiques, s'est dit consciente que le sujet méritait d'être approfondi, par exemple en mettant en rapport ces outils avec les ressources et outils préexistants, et a reconnu la nécessité d'un soutien technique et financier pour la mise en œuvre des recommandations ;

d) a pris note avec satisfaction de la refonte du site Web des Principes fondamentaux et a approuvé la stratégie proposée pour actualiser et tenir à jour les profils de pays et la documentation sur les bonnes pratiques dans les systèmes statistiques nationaux, comme indiqué dans le rapport, et a demandé l'application des principes relatifs aux données ouvertes, propres à faciliter la tâche des pays ;

e) a convenu de prendre note des travaux accomplis par le Groupe sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle pendant la période d'examen actuelle, lesquels reprendront pour le prochain examen, en 2024 et demandé de veiller à ce que la composition du groupe soit représentative.

51/120

Gestion et modernisation des systèmes de statistique

La Commission de statistique :

a) a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la gestion et la modernisation des systèmes de statistique³⁴, et a pris acte des progrès réalisés dans l'élaboration de la prochaine édition du *Manuel d'organisation statistique* ;

b) a appuyé les mécanismes de coordination et de consultation en place et a salué le rôle précieux d'appui et d'encadrement que joue le groupe consultatif chargé d'encadrer l'ensemble du processus de rédaction ;

c) a réitéré qu'il importait que le *Manuel* soit un document évolutif périodiquement mis à jour pour apporter des réponses aux problèmes communs et proposer des solutions novatrices, notamment concernant la production et l'utilisation d'indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans un environnement en mutation constante, et a convenu que les mises à jour seront initialement marquées comme préliminaires, sous réserve de confirmation ultérieure par la Commission de statistique³⁵ ;

d) a insisté sur la nécessité qu'une version papier du chapitre récapitulatif soit mise à disposition dans toutes les langues officielles de l'ONU de façon à toucher le public le plus large possible ;

e) a approuvé la proposition d'actualisation de la structure du *Manuel*, sous réserve que les adaptations et améliorations proposées soient dûment prises en compte au stade de l'édition du document ;

f) A reconnu l'importance des conférences thématiques régionales et sous-régionales en ce qui concerne la prise en compte dans le *Manuel* des contextes régionaux et nationaux, des défis communs et des meilleures pratiques nationales,

³⁴ E/CN.3/2020/22.

³⁵ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

ainsi que des initiatives existantes, et a pris acte de l'intérêt exprimé pour l'organisation ou la participation aux conférences thématiques ;

g) A approuvé le changement du titre du *Manuel*, auparavant dénommé « Manuel d'organisation statistique » et réintitulé « Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux » ;

h) a pris note des discussions du Forum de haut niveau sur les statistiques officielles, qui ont porté sur le rôle d'intendant de données ;

i) a demandé au Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'établir une méthode de travail ouverte à d'autres parties prenantes et prenant en compte les initiatives existantes aux niveaux mondial et régional pour traiter la question des intendants des données et du rôle des bureaux de statistique dans le nouvel environnement de données, et a noté qu'il devrait s'attacher à dresser un bilan et à formuler des recommandations spécifiques sur la voie à suivre, qui seront présentés à la Commission à sa cinquante-deuxième session.

51/121

Statistiques des technologies de l'information et des communications

La Commission de statistique :

a) s'est félicité du rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement, et a félicité celui-ci des progrès qu'il a accomplis en ce qui concerne la disponibilité et la comparabilité de ces statistiques³⁶ ;

b) a accueilli avec satisfaction les lignes directrices révisées pour la production de statistiques sur les technologies de l'information et des communications, a reconnu l'importance de ces statistiques du point de vue du développement durable et du renforcement de la résilience, et a demandé des orientations supplémentaires sur la compilation des statistiques sur les services informatiques ou de communication eu égard au commerce électronique, à l'économie numérique et l'économie de partage ;

c) a approuvé la liste thématique d'indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030³⁷ et a demandé à ce que cette liste soit si possible étoffée, par exemple par l'ajout d'indicateurs concernant la cybersécurité ;

d) s'est dite favorable à la poursuite des activités menées dans le cadre du Partenariat.

³⁶ E/CN.3/2020/23.

³⁷ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

51/122 Mégadonnées

La Commission de statistique :

a) a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle³⁸, a félicité le Groupe de travail mondial des progrès réalisés concernant la Plateforme mondiale des Nations Unies, les centres régionaux et la collaboration active en ce qui concerne les nouvelles sources de données, des méthodes et de la formation ; et a remercié tout particulièrement le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Division des statistiques des efforts faits à cet égard ;

b) a approuvé la Plateforme mondiale des Nations Unies, environnement collaboratif offert, aux fins de l'innovation en matière de données, à la communauté statistique mondiale et à tous ses partenaires, dont tout un ensemble de communautés de parties prenantes ;

c) a approuvé la structure de gouvernance et le modèle institutionnel de la Plateforme mondiale des Nations Unies présentés sous les auspices généraux de la Commission, tout en demandant des travaux supplémentaires sur les aspects de ce modèle qui se rapportent au financement, en demandant la coordination des activités des centres régionaux avec celles des initiatives existantes au niveau régional et en demandant des rapports réguliers à la Commission, notamment sur les activités desdits centres ;

d) a soutenu les projets qui sont prévus concernant les utilisations des données et les orientations méthodologiques relatives à la Plateforme mondiale au sein des équipes spéciales du Groupe de travail mondial et a demandé que ce dernier se concentre sur l'élaboration d'orientations pour l'harmonisation des méthodes et la mise en place de cadres d'assurance qualité appropriés pour l'utilisation des mégadonnées aux fins des statistiques officielles et des indicateurs des objectifs de développement durable, conformément aux lois et réglementations nationales ;

e) a soutenu l'exécution en conditions réelles du programme de formation envisagé par le Groupe de travail mondial et dans le cadre de la Plateforme mondiale des Nations Unies sur des sujets liés aux grandes données et à la science des données, l'objectif étant de développer les capacités nécessaires dans les instituts de statistiques, tout en demandant l'ouverture du programme à d'autres communautés de parties prenantes ;

f) a exhorté le réseau de la Plateforme mondiale des Nations Unies, y compris la communauté statistique mondiale, le secteur privé, la société civile et les universités, à promouvoir ladite Plateforme mondiale et les activités de formation connexes et à mobiliser des ressources et des appuis en leur faveur.

51/123 Intégration des données statistiques et géospatiales

La Commission de statistique :

a) s'est félicité du rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales, et a félicité celui-ci du considérable travail accompli en vue de la conception et de la mise au point d'un cadre statistico-géospatial mondial apte à générer davantage de données utiles aux stratégies ou à la prise de décisions en

³⁸ E/CN.3/2020/24.

matière sociale, économique ou environnementales, y compris au niveau régional, national ou sous-national³⁹ ;

b) a noté la pertinence et la nécessité croissantes de l'intégration des informations statistiques et géospatiales, moyen important pour la production de données statistiques harmonisées, normalisées et intégrées exploitables à des fins d'analyse géospatiale pour faciliter la prise de décisions fondées sur des données, en particulier en ce qui concerne la série de recensements de la population de 2020 et la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) a approuvé le cadre statistico-géospatial mondial, tel qu'adopté par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans sa décision 9/106 du 9 août 2019, et s'est félicité de son adoption et de sa mise en œuvre par les États membres à l'issue d'un processus de consultation mondial large et inclusif ;

d) a encouragé les États membres à poursuivre la mise en œuvre du cadre et, à cet égard, a appelé à renforcer la coordination institutionnelle et la collaboration entre les organismes nationaux chargés des statistiques et de l'information géospatiale et d'autres parties prenantes, en particulier dans les pays en développement, l'objectif étant d'intervenir de manière plus ciblée et de mieux comprendre les données socioéconomiques dans un contexte géospatial ;

e) a pris note du mandat révisé du groupe d'experts et de son plan de travail pour la période 2020-2022, et a salué son souci constant de donner aux États membres les orientations dont ils ont besoin pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre du cadre, notamment en continuant de mettre au point les principales normes et procédures statistiques à même de renforcer l'intégration des informations statistiques et géospatiales.

51/124

Données ouvertes

La Commission de statistique :

a) a salué le rapport du Groupe de travail sur les données ouvertes et a félicité ce Groupe de son travail⁴⁰ ;

b) s'est félicité du projet de directives sur l'application, dans le contexte des statistiques officielles, du principe d'ouverture des données par défaut, y compris les licences ouvertes, initiative de première priorité concernant l'ouverture des données, et a demandé qu'elles soient développées et clarifiées davantage au regard des Principes fondamentaux de la statistique officielle⁴¹, en particulier le principe 6 sur la protection du secret statistique, conformément à la législation et la réglementation nationale ;

c) a pris note de la nécessité de généraliser, dans les stratégies concernant les données ouvertes des bureaux nationaux de statistiques, le souci d'inclure les utilisateurs et de recueillir leurs avis, l'objectif étant de favoriser l'éclosion d'une culture des données ouvertes, et de l'importance que revêt l'élaboration de nouvelles orientations sur l'incorporation de données ouvertes et l'interopérabilité dans les processus métier statistiques ;

³⁹ E/CN.3/2020/25.

⁴⁰ E/CN.3/2020/26.

⁴¹ Résolution 68/261 de l'Assemblée générale.

d) a accueilli avec satisfaction les orientations et bonnes pratiques fournies par le Groupe de travail sur les moyens qu'ont les organes statistiques nationaux de diffuser des données statistiques locales qui soient des données ouvertes, et encourage le Groupe à poursuivre dans cette voie ;

e) a approuvé le mandat proposé, y compris la définition des objectifs et des tâches, la composition et les méthodes de travail, tel qu'il figure dans l'annexe du rapport, recommandé au Groupe de travail de veiller à ce que sa composition reflète une représentation géographique équitable, et lui a demandé de faire rapport à la Commission à sa cinquante-troisième session.

51/125

Méthodes de travail de la Commission de statistique

La Commission de statistique :

a) a accueilli avec satisfaction le rapport du Bureau sur les méthodes de travail : vers une meilleure coordination et une plus grande cohérence de la structure et des fonctions des groupes⁴², ainsi que les documents de référence qui l'accompagnent ;

b) a chaleureusement remercié le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel de sa considérable contribution dans ce domaine, a pris acte de l'exécution du mandat qui lui avait été confié et a réitéré sa décision de le dissoudre ;

c) a remercié les présidents des groupes d'avoir répondu à la consultation sur la gouvernance, et a pris acte des mesures prises par le secrétariat et les groupes pour donner suite à la décision qu'elle a adoptées à sa cinquantième séance sur les méthodes de travail ;

d) a félicité les groupes qui ont mis en place des moyens de collaboration formelle et encouragé tous les groupes actuellement actifs à suivre cet exemple ;

e) s'est félicité des liens potentiels précis mis au jour par les présidences des groupes, présentés dans un document de référence, et a encouragé les groupes à se rapprocher les uns des autres et à mettre à profit ou à cultiver ces synergies naturelles ;

f) a souligné les efforts déployés dans le cadre du pilier économique et a demandé aux présidences des groupes relevant des piliers environnemental, social et intersectoriel de procéder dès que possible à des auto-évaluations analogues ;

g) a rappelé qu'il était nécessaire de rationaliser la structure de travail, de consolider la fonction de contrôle et de favoriser le renforcement des synergies entre les groupes et les piliers, et a noté que le nombre de types de groupes pouvait être réduit ;

h) a fait sien le cadre de référence formulé par le Bureau, qui donne aux groupes actuels ou futurs des orientations utiles, qu'ils pourront adapter, pour ce qui est des conventions de dénomination, de la durée et du calendrier de leurs travaux, des rapports périodiques, des éléments clefs qui doivent figurer sur leurs pages Web, de leurs spécialisations techniques, de leurs produits et activités et de leur composition.

i) a demandé aux présidences de chaque groupe actif d'examiner attentivement le cadre de référence, et les a encouragés à y apporter les modifications nécessaires et à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable ;

⁴² [E/CN.3/2020/27](#).

j) a décidé d'établir un calendrier formel pour chaque groupe qu'elle créera, comme prévu dans le cadre de référence ;

k) a demandé aux présidences de chaque groupe actif de tenir à jour une page Web contenant, au minimum, le mandat du groupe, l'année de sa création et des informations concernant son secrétariat, ses membres, sa présidence, ses réunions, ses rapports à la Commission et ses points de contact.

51/126

Journée mondiale de la statistique

La Commission de statistique :

a) a salué le rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique et a remercié le Bureau et le secrétariat des préparatifs effectués jusqu'à présent en vue de la Journée mondiale de la statistique 2020, en particulier du slogan « Connecter le monde avec des données dans lesquelles nous pouvons avoir confiance », qui est pertinent à l'échelle mondiale, et du logo présenté⁴³ ;

b) a pris note des manifestations nationales, régionales et sous-régionales prévues et a demandé au secrétariat de poursuivre les préparatifs de la Journée mondiale de la statistique 2020 en promouvant les manifestations nationales, régionales et mondiales sur le site Web qui y est consacré⁴⁴ et sur les médias sociaux appropriés et en tenant compte des suggestions faites au cours des délibérations.

51/127

Programme de travail de la Division de statistique

La Commission de statistique a pris acte du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur le programme de travail de la Division, notamment ses activités, ses plans et ses priorités. Elle a prié le Bureau d'examiner sur le fond les propositions de programme pour 2021.

51/128

Questions soumises pour information

La Commission a pris note des rapports ci-après et des observations pertinentes à leur sujet :

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique⁴⁵

Rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique⁴⁶

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques économiques à court terme⁴⁷

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix⁴⁸

⁴³ E/CN.3/2020/28.

⁴⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://worldstatisticsday.org/>.

⁴⁵ E/CN.3/2020/6.

⁴⁶ E/CN.3/2020/29.

⁴⁷ E/CN.3/2020/30.

⁴⁸ E/CN.3/2020/31.

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services⁴⁹

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement⁵⁰

Rapport conjoint du Secrétaire général, du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap et d'organismes internationaux sur les statistiques des incapacités⁵¹

Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain⁵²

⁴⁹ [E/CN.3/2020/32.](#)

⁵⁰ [E/CN.3/2020/33.](#)

⁵¹ [E/CN.3/2020/34.](#)

⁵² [E/CN.3/2020/35.](#)

Chapitre II

Questions soumises pour examen et décision

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour de ses 1^{re} à 8^e séances, du 3 au 6 mars 2020. À sa 7^e séance, le 6 mars, la Commission a adopté le projet de résolution tel que modifié oralement (voir chap. I, sect. A). À sa 8^e séance, le 6 mars, elle s'est prononcée sur tous les projets de décisions connexes (projets de décisions 51/101 à 51/126) figurant dans le document informel présenté par le Rapporteur au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C).

A. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 8^e séances, les 3 et 6 mars 2020. À sa 1^{re} séance, le 3 mars, elle était saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2020/2), du rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/CN.3/2020/3) et du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2020/4). Elle a examiné ces rapports successivement.

3. À sa 1^{re} séance, le 3 mars, la Commission a entendu une déclaration de la représentante de la Suède, qui a présenté le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 14 États membres de la Commission et 22 États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de quatre organisations internationales.

4. À sa 2^e séance, le 3 mars, la Commission a poursuivi son examen de ce point de l'ordre du jour et entendu une déclaration faite par le Chef de la Section des données de développement de la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat), qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de six États membres de la Commission et de 12 États observateurs.

5. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, faite par le représentant de l'Angola, qui a présenté le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de six États membres de la Commission et 11 États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de deux organisations internationales.

B. Coordination des programmes statistiques

6. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 2^e, 4^e, 7^e et 8^e séances, les 3, 4 et 6 mars 2020. À sa 2^e séance, le 3 mars, elle était saisie du rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies sur la coordination au sein du système statistique des Nations Unies (E/CN.3/2020/5), qui a été présenté oralement par le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Elle était

aussi saisie du rapport du Comité de coordination des activités statistiques ([E/CN.3/2020/6](#)).

7. À sa 4^e séance, le 4 mars, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 b) de l'ordre du jour. À ces deux séances, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 12 États membres de la Commission et 19 États observateurs.

8. À sa 7^e séance, le 6 mars, la Commission a examiné un projet de résolution. Des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de sept États membres de la Commission et 13 États observateurs, ainsi que par les représentant(e) de deux organisations internationales.

C. L'avenir des statistiques économiques

9. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 3^e et 8^e séances, les 4 et 6 mars 2020. À sa 3^e séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques ([E/CN.3/2020/7](#)), qui a été présenté oralement par le représentant du Canada. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de neuf États membres de la Commission et 13 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

D. Comptabilité nationale

10. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 3^e et 8^e séances, les 4 et 6 mars 2020. À sa 3^e séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2020/8](#)), qui a été présenté oralement par la représentante d'Eurostat. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 10 États membres de la Commission et de 20 États observateurs.

E. Statistiques du commerce international et des entreprises

11. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3^e et 8^e séances, les 4 et 6 mars 2020. À sa 3^e séance, le 4 mars, la Commission était saisie du rapport conjoint du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international ([E/CN.3/2020/9](#)), qui a été présenté oralement par le représentant des Pays-Bas. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de quatre États membres de la Commission et 10 États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de deux organisations internationales.

F. Statistiques des prix

12. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 8^e séances, les 4 et 6 mars 2020. À sa 3^e séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix ([E/CN.3/2020/10](#)), qui a été présenté oralement par le représentant de la Banque mondiale.

13. À sa 4^e séance, le 4 mars, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 f) de l'ordre du jour. Lors de ces deux séances, les représentant(e)s de cinq États membres de la Commission et de 12 États observateurs, ainsi que les représentant(e)s de deux organisations internationales, ont débattu sur ce point.

G. Programme de comparaison internationale

14. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 4^e et 8^e séances, les 4 et 6 mars 2020. À sa 4^e séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2020/11), qui a été présenté oralement par le représentant de la Banque mondiale. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de cinq États membres de la Commission et 16 États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de deux organisations internationales.

H. Comptabilité environnementale et économique

15. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 4^e et 8^e séances, les 4 et 6 mars 2020. À sa 4^e séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2020/12), qui a été présenté oralement par le représentant des Pays-Bas. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de cinq États membres de la Commission et 15 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

I. Statistiques agricoles et rurales

16. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 4^e et 8^e séances, les 4 et 6 mars 2020. À sa 4^e séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les statistiques agricoles et rurales (E/CN.3/2020/13), qui a été présenté oralement par le représentant de la FAO. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de trois États membres de la Commission et 17 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

J. Statistiques démographiques

17. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 5^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 5^e séance, le 5 mars, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales à des fins de comparaison internationale (E/CN.3/2020/14), qui a été présenté oralement par le Chef de la Section des statistiques démographiques de la Division de statistique. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de 10 États membres de la Commission et 24 États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de cinq organisations internationales.

K. Registres et statistiques de l'état civil

18. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 5^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 5^e séance, le 5 mars, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur le lancement du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique : une approche globale de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité (E/CN.3/2020/15), qui a été présenté oralement par le Chef de la Section des statistiques démographiques de la Division de statistique. Par la suite, des déclarations ont été faites par les

représentant(e)s de cinq États membres de la Commission et 11 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

L. Statistiques sanitaires

19. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 5^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 5^e séance, le 5 mars, la Commission était saisie du rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires et sur le renforcement des systèmes statistiques permettant de suivre les objectifs de développement durable liés à la santé ([E/CN.3/2020/16](#)), qui a été présenté oralement par la représentante de l'Organisation mondiale de la Santé. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de cinq États membres de la Commission et de trois États observateurs.

M. Statistiques genrées

20. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5^e, 6^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À ses 5^e et 6^e séances, le 7 mars, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques genrées ([E/CN.3/2012/17](#)), qui a été présenté oralement par la Chef de la Section des statistiques sociales et des statistiques relatives au genre de la Division de statistique.

21. À sa 6^e séance, le 5 mars, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 m). À ces deux séances, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de neuf États membres de la Commission et 16 États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de deux organisations internationales.

N. Statistiques sur les réfugiés

22. La Commission a examiné le point 3 n) de son ordre du jour à ses 6^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 5^e séance, le 8 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés ([E/CN.3/2020/18](#)), qui a été présenté oralement par le représentant de la Norvège. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de huit États membres de la Commission et neuf États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de quatre organisations internationales.

O. Statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité

23. La Commission a examiné le point 3 o) de son ordre du jour à ses 6^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 6^e séance, le 5 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance ([E/CN.3/2020/19](#)), qui a été présenté oralement par le représentant du Cabo Verde. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de six États membres de la Commission et 12 États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de deux organisations internationales.

P. Développement des statistiques régionales

24. La Commission a examiné le point 3 p) de son ordre du jour à ses 6^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 6^e séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

(E/CN.3/2020/20), qui a été présenté oralement par le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de trois États membres de la Commission et cinq États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de trois organisations internationales.

Q. Principes fondamentaux de la statistique officielle

25. La Commission a examiné le point 3 q) de son ordre du jour à ses 6^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 6^e séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2020/21), qui a été présenté oralement par le représentant de la Nouvelle-Zélande. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de six États membres de la Commission et 10 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

R. Gestion et modernisation des systèmes de statistique

26. La Commission a examiné le point 3 r) de son ordre du jour à ses 6^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 6^e séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la gestion et la modernisation des systèmes de statistique (E/CN.3/2020/22), qui a été présenté oralement par le conseiller interrégional de la Division de statistique. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de trois États membres de la Commission et 10 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

S. Statistiques des technologies de l'information et des communications

27. La Commission a examiné le point 3 s) de son ordre du jour à ses 6^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 6^e séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2020/23), qui a été présenté oralement par le représentant du Département des affaires économiques et sociales au nom de l'Union internationale des télécommunications. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de huit États observateurs, ainsi que par le ou la représentant(e) d'une organisation internationale.

T. Mégadonnées

28. La Commission a examiné le point 3 t) de son ordre du jour à ses 6^e, 7^e et 8^e séances, les 5 et 6 mars 2020. À sa 6^e séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (E/CN.3/2020/24), qui a été présenté oralement par le représentant du Danemark.

29. À sa 7^e séance, le 6 mars, la Commission a poursuivi l'examen du point 3 t). Des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de six États membres de la Commission et de 13 États observateurs.

U. Intégration des données statistiques et géospatiales

30. La Commission a examiné le point 3 u) de son ordre du jour à ses 7^e et 8^e séances, le 6 mars 2020. À sa 7^e séance, le 6 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ([E/CN.3/2020/25](#)), qui a été présenté oralement par le représentant de la Namibie. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de cinq États membres de la Commission et sept États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de trois organisations internationales.

V. Données ouvertes

31. La Commission a examiné le point 3 v) de son ordre du jour à ses 7^e et 8^e séances, le 6 mars 2020. À sa 7^e séance, le 6 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe de travail sur les données ouvertes ([E/CN.3/2020/26](#)), qui a été présenté oralement par le représentant de la Nouvelle-Zélande. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de trois États membres de la Commission et 11 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

W. Méthodes de travail de la Commission de statistique

32. La Commission a examiné le point 3 w) de son ordre du jour à ses 7^e et 8^e séances, le 6 mars 2020. À sa 7^e séance, le 6 mars, elle était saisie du rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique intitulé « Vers une meilleure coordination et une plus grande cohérence de la structure et des fonctions des groupes » ([E/CN.3/2020/22](#)), présenté oralement par le Président de la Commission. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de deux États membres de la Commission et cinq États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.

X. Journée mondiale de la statistique

33. La Commission a examiné le point 3 x) de son ordre du jour à ses 7^e et 8^e séances, le 6 mars 2020. À sa 7^e séance, le 6 mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique ([E/CN.3/2020/28](#)), qui a été présenté oralement par une représentante du Bureau du Directeur de la Division de statistique. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s d'un État membres de la Commission et six États observateurs, ainsi que par les représentant(e)s de deux organisations internationales.

Chapitre III

Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 7^e et 8^e séances, le 6 mars 2020.
2. À la 7^e séance, le 6 mars, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s de deux États membres de la Commission et cinq États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.
3. À la même séance, la Commission a pris note de tous les rapports présentés au titre des points d'information (voir chap. I, sect. C, décision 51/128, voir aussi chap. VII, par. 7).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 6 mars 2020. Dans ce cadre, elle a entendu un rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les projets et les priorités actuels de la Division.
2. À la même séance, la Commission de statistique a pris acte du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur le programme de travail de la Division, notamment ses activités, ses plans et ses priorités. Elle a prié le Bureau d'examiner sur le fond les propositions relatives au programme pour 2021 (voir chap. I, sect. C, décision 51/127).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-deuxième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6) de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 6 mars 2020. Elle était saisie des documents ci-après, qui ont été présentés par une représentante du Bureau du Directeur de la Division de statistique :

a) Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission ([E/CN.3/2020/L.2](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2020-2024 ([E/CN.3/2020/36](#)).

2. À sa 8^e séance, le 6 mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session figurant dans le document [E/CN.3/2020/L.2](#) et chargé le Bureau d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main. Elle a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. B).

3. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social de décider que sa cinquante-deuxième session se tiendrait du 2 au 5 mars 2021 (voir chap. I, sect. B).

4. À la même séance également, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2020-2024 ([E/CN.3/2020/36](#)).

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante et unième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à ses 7^e et 8^e séances, le 6 mars 2020.
2. À la 8^e séance, le 6 mars, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session ([E/CN.3/2020/L.3](#)) et un document non officiel en deux parties contenant le projet de résolution et les projets de décision.
3. À la même séance, des déclarations ont été faites sur le texte des projets de décision par les représentant(e)s de sept États membres de la Commission et 16 États observateurs, ainsi que par le représentant d'une organisation internationale.
4. À ses 7^e et 8^e séances, le 6 mars, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante et unième session, y compris les projets de résolution et de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé le Rapporteur d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa cinquante et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 6 mars 2020. Elle a tenu huit séances.

B. Participation

2. Les représentants des 24 États membres de la Commission ont assisté à la session. Y ont également assisté des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants figure dans le document publié sous la cote [E/CN.3/2020/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 3 mars, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Président :

Shigeru Kawasaki (Japon)

Vice-Président(e)s :

Irina Kangro (Biélorussie)

Julio Alfonso Santaella Castell (Mexique)

Anil Arora (Canada)

Rapporteur :

Osman Sankoh (Sierra Leone)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 3 mars, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote [E/CN.3/2020/1](#).

5. À la même séance, la Commission a approuvé le programme de travail provisoire et le calendrier de la session ([E/CN.3/2020/L.1](#)).

6. À la même séance également, la Commission a invité les organisations intergouvernementales suivantes à participer, en qualité d'observateur, à sa cinquante et unième session : l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques ; le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est ; l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ; l'Association européenne de libre-échange.

E. Documentation

7. Les documents dont la Commission était saisie à sa cinquantième et unième session peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/51st-session/documents>.

